



AMICALE DU 12^E RÉGIMENT D'ARTILLERIE ET DES ARTILLEURS

Association inscrite au registre des Associations du tribunal d'Instance d'Haguenau (Bas-Rhin).

Certificat du 27 juin 1996 – Volume XI – Feuille 449

BULLETIN D'ADHÉSION

PHOTO
(facultatif mais
recommandé)

A adresser à :
M. Bruno DEMANET
1 Impasse Bel Air
67360 DIEFFENBACH les WOERTH
 Courriel : bruno.demanet@intradef.gouv.fr

N° carte :

Délivrée le :

Le présent bulletin doit être accompagné du règlement de la cotisation
 (Chèque libellé à l'ordre de : « Amicale du 12° RA et des Artilleurs »)

Nom et Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone : Mobile : E-mail :

Affectations au 12° RA et autres unités/formations d'artillerie ou autres unités/formations militaires :

.....

.....

Dernier grade et emploi tenu :

Campagnes et décorations :

.....

.....

Je, soussigné, déclare :

- adhérer à l'Amicale du 12° RA et des Artilleurs, prendre connaissance des statuts de l'Amicale, du règlement intérieur et d'en accepter les principes ;
- participer aux activités programmées selon mes disponibilités et aux Assemblées Générales annuelles qui requièrent la présence de tous ;
- m'acquitter de ma cotisation annuelle : **29€** pour les membres, gratuit pour les veuves, à discrétion pour les sympathisants et donateurs.

Vous recevrez dans les meilleurs délais **votre carte d'adhérent. Les statuts et le règlement intérieur de l'Amicale sont consultables sur demande.**

Périodiquement, vous recevrez **le bulletin de l'Amicale** (par internet ou courrier selon votre choix.)

Fait à :, Le : Signature :